



PROCES VERBAL
de la séance
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 15 septembre 2015

Membres absents : 11

Membres présents : 16

Quorum : 16

La Secrétaire de séance : Mme BOYER

PV remis le 12 novembre 2015

Vérfié le 12 novembre 2015

Signature :

Le Président

P. GUIRAUD

<i>Destinataires :</i>	Rectorat	1
	I.A.	1
	Membres du C.A.	1
	Conseil Régional	1

Le Président ouvre la séance à 18 H 05.

1) **Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal du C.A. du 7 juillet 2015**

2) **Répartition des crédits globalisés** (*cf document joint*)

A 18 h10, arrivée de Messieurs Moreau et Lutard

Adoption à l'unanimité

• Votants : 18	Abstention : 0	Pour : 18	Contre : 0
-----------------------	-----------------------	------------------	-------------------

3) **Périodicité des conseils de classe**

Suite à la réunion de rentrée et au conseil pédagogique du 10 septembre, il est proposé que les classes de seconde bac professionnel soient en périodicité trimestrielle et non semestrielle comme décidé pour toutes les divisions de bac pro au CA du 7 juillet (*cf document joint*)

La fragilité des élèves de seconde sur leur projet nécessite un suivi plus régulier avec les familles, le bulletin trimestriel peut faciliter le dialogue et le suivi.

Vote :

• Votants : 18	Abstention : 1	Pour : 17	Contre : 0
-----------------------	-----------------------	------------------	-------------------

4) **Point sur la rentrée et les effectifs**

a) Modification des horaires du mercredi

La modification des horaires des récréations a entraîné des conséquences imprévues :

- les transports scolaires du mercredi ne sont plus accessibles si les élèves sortent de cours à 13h10
- le temps de repas du midi est raccourci à 40 mn puisque les deux plages méridiennes se chevauchent et cela pose des problèmes de passage à la cantine
- la disponibilité des salles est réduite par ce chevauchement sur les plages méridiennes rendant l'accès aux salles informatiques compliqué

Monsieur le Proviseur propose une solution urgente pour le mercredi en attendant une décision globale après étude pour le prochain Conseil d'Administration.

Le mercredi, deux solutions sont envisageables :

- réduire uniquement la dernière plage horaire de 10 minutes soit un cours de 12h15 à 13h00
- modifier l'horaire de la journée du mercredi en revenant aux horaires de l'année précédente par réduction de la récréation du matin à 10 minutes

La modification des horaires de la journée du mercredi est choisie et adoptée à l'unanimité (*cf document joint*).

18 h 40 Arrivée de M. Deluche

b) Difficultés de la Vie Scolaire

Suite à la réduction d'un poste et demi d'Assistant d'Education, des difficultés sont apparues dans l'organisation du service et la sécurité des élèves. L'ouverture de l'internat le dimanche soir et le nombre d'internes accueillis (5 étages) mobilisent 40 heures postes par semaine ce qui impute grandement le fonctionnement de la journée notamment la surveillance de la demi-pension et du parvis. Dans le débat, il est proposé d'étudier le système des Maîtres au Pair.

5) Information sur les modifications de structure

- Absence d'un stagiaire en mathématiques remplacé par un contractuel pour 9 heures
- Absence d'un professeur sur le poste de Lettres-Espagnol remplacé par un contractuel en français pour 9 heures et un contractuel en espagnol pour 9 heures.

Des modifications d'emplois du temps ont été nécessaires car tous ces postes sont partagés entre plusieurs établissements

6) Plage réservée du mardi

Madame la Provisure Adjointe rappelle que la plage méridienne du mardi de 12 h à 14 h est bloquée et ne comporte aucun cours pour l'ensemble du lycée afin de la réserver aux réunions et aux concertations.

Il n'y aura donc pas de possibilité de modification d'emploi du temps sur ce créneau horaire.

7) Mission de coordonnateur équipe de ménage

Monsieur le Proviseur informe le CA qu'il demande la création d'un poste de coordonnateur d'équipe de ménage sur le lycée pour soulager le travail de M. Viateur, responsable des équipes techniques et Agent de Prévention dans l'organisation du travail de ménage. En effet en raison des absences nombreuses, un réajustement journalier des services est nécessaire.

Ce n'est pas un poste supplémentaire mais la transformation d'un poste vacant. Il semble envisageable de procéder à un recrutement en interne par une commission ad hoc.

8) Admission en non valeur

Monsieur le Proviseur propose de voter la demande d'admission en non valeur d'un montant de 7 238,23 euros.

• Votants : 19	Abstention : 0	Pour : 19	Contre : 0
-----------------------	-----------------------	------------------	-------------------

9) Contrats

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de passation du contrat de maintenance avec la société ARD

• Votants : 19	Abstention : 0	Pour : 19	Contre : 0
-----------------------	-----------------------	------------------	-------------------

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de passation de la convention de partenariat entre le lycée des métiers de Blanquefort et le CFA le Vigean.

Monsieur le Proviseur demande à ce que le principe de la convention soit accepté en attendant l'annexe financière

• **Votants : 19** **Abstention : 0** **Pour : 19** **Contre : 0**

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de passation de la convention d'hébergement et de restauration du Conseil Régional d'Aquitaine

• **Votants : 19** **Abstention : 0** **Pour : 19** **Contre : 0**

Monsieur le Proviseur propose les tarifs des ventes de produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

• **Votants : 19** **Abstention : 0** **Pour : 19** **Contre : 0**

Monsieur le Proviseur propose les concessions de logement faites au Conseil Régional

• **Votants : 19** **Abstention : 0** **Pour : 19** **Contre : 0**

Monsieur le Proviseur propose la convention d'utilisation du logement à titre précaire de M. Michaud pour la période du 01/10/2015 au 31/12/2015.

Monsieur le Proviseur propose les principes d'attribution d'aide du fonds social lycée selon le document joint

• **Votants : 19** **Abstention : 0** **Pour : 19** **Contre : 0**

La séance est levée à 20h00.